

CHARTRE DE COMMUNICATION DE CAPALLIATIF CELLULE D'ANIMATION REGIONALE DES SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT

PREAMBULE

Cette chartre de communication définit et précise les règles de communication de CAPalliatif, cellule d'animation régionale des soins palliatifs et d'accompagnement de la Nouvelle-Aquitaine.

PRESENTATION

CAPalliatif a pour objectif **de soutenir et de promouvoir les soins palliatifs et l'accompagnement** sur la Nouvelle-Aquitaine en s'appuyant sur trois axes :

- **Animer** pour valoriser l'offre de soins, la recherche, la formation, les bonnes pratiques, les actions de promotion pour développer les connaissances et la culture palliative sur l'ensemble du territoire.
- **Informer** le grand public et les acteurs de soins palliatifs sur l'offre de soins palliatifs, les droits et les aides relatifs aux soins palliatifs ;
- **Mutualiser** pour faciliter la mise en relation des acteurs en soins palliatifs et des bénévoles d'accompagnement par le biais d'outils collaboratifs (annuaires, fichiers et documents ressources).

CAPalliatif est financée par l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

La cellule veille à soutenir et promouvoir les soins palliatifs et l'accompagnement e lien avec la réglementation en vigueur et tels que définis par la SFAP :

« Les soins palliatifs sont des soins actifs délivrés dans une approche globale de la personne atteinte d'une maladie grave, évolutive ou terminale. L'objectif des soins palliatifs est de soulager les douleurs physiques et les autres symptômes, mais aussi de prendre en compte la souffrance psychique, sociale et spirituelle.

Les soins palliatifs et l'accompagnement sont interdisciplinaires. Ils s'adressent au malade en tant que personne, à sa famille et à ses proches, à domicile ou en institution. La formation et le soutien des soignants et des bénévoles font partie de cette démarche.

Les soins palliatifs et l'accompagnement considèrent le malade comme un être vivant, et la mort comme un processus naturel. Ceux qui dispensent des soins palliatifs cherchent à éviter les investigations et les traitements déraisonnables (communément appelés acharnement thérapeutique). Ils se refusent à provoquer intentionnellement la mort. Ils s'efforcent de préserver la meilleure qualité de vie possible jusqu'au décès et proposent un soutien aux proches en deuil. Ils s'emploient par leur pratique clinique, leur enseignement et leurs travaux de recherche, à ce que ces principes puissent être appliqués ».

La politique de communication de la cellule s'inscrit dans cette conception des soins palliatifs et d'accompagnement ci-dessus-visée, en lien avec la réglementation en vigueur.

OBJECTIFS DE LA COMMUNICATION DE LA CELLULE

La cellule doit permettre à chacun d'entre vous, patients, proches, bénévoles accompagnants ou acteurs de soins palliatifs **de trouver l'information nécessaire sur les soins palliatifs et l'accompagnement en Nouvelle-Aquitaine, de favoriser les échanges et les contributions pour développer une culture palliative commune.**

La cellule communique prioritairement sur les soins palliatifs et l'accompagnement en Nouvelle-Aquitaine. Elle sera néanmoins le relais d'informations nationales ou internationales.

SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA CELLULE

La cellule met à votre disposition plusieurs supports de communication permettant de vous informer, de communiquer et d'échanger sur le thème des soins palliatifs et d'accompagnement, à savoir :

- ❖ Une plateforme web dédiée exclusivement aux soins palliatifs et à l'accompagnement en Nouvelle-Aquitaine ;
- ❖ Des réseaux sociaux : Facebook, twitter et LinkedIn ;
- ❖ Des plaquettes d'informations...

ACTEURS DE LA COMMUNICATION DE LA CELLULE

La communication de la cellule est assurée comme suit :

- ✓ L'équipe salariée, sur délégation du COPIL, prend l'initiative de la communication de la cellule, à savoir les contenus et suivis des informations devant être diffusés via les différents supports de communication et ce en lien avec la politique de communication ci-dessus définie ;
- ❖ La commission « Suivi éditorial » dans laquelle siège l'équipe salariée et certains membres du COPIL, garantit la cohérence et la pertinence de la ligne éditoriale définie par les salariées de CAPalliatif, concernant l'information à visée journalistique à savoir :
 - ✓ Le dossier thématique web à destination du grand public ;
 - ✓ La newsletter « CAPinfo » adressée aux abonnés ;
- ❖ Les contributeurs enrichissent le contenu du site et des réseaux sociaux : publication d'un article, d'un appel d'offre, d'une offre d'emploi, d'une ressource en ligne, d'un commentaire, etc.
- ❖ Les modérateurs rejettent ou modifient, à tout moment, les contributions qui ne seraient pas conformes à la charte de communication, ci-dessous énoncée.

REGLES DE BONNE CONDUITE DE LA COMMUNICATION DE LA CELLULE

La cellule précise les règles de communication devant être respectées par tous, à savoir utilisateurs et contributeurs du site et autres réseaux de communications de CAPalliatif.

Les commentaires, les contributions et participations sur les réseaux sociaux et sur le site même, font l'objet d'une modération à priori. Tous les messages sont lus avant leur publication.

❖ Rôle de l'utilisateur et contributeur

En soumettant un commentaire, le contributeur garantit qu'il est âgé d'au moins 13 ans.

Tout contributeur garantit la véracité des informations qu'il fournit.

Tout message contrevenant aux règles ci-dessus engage la responsabilité de son auteur.

Afin de respecter les présentes conditions d'utilisation, les adresses IP sont enregistrées.

Tout utilisateur qui détecte un commentaire qui lui paraît en contradiction avec cette charte est invité à le signaler aux modérateurs en indiquant l'auteur ou le pseudonyme, la date et l'heure de la contribution par mail à l'adresse suivante : mission.cellule@mariegale.org.

❖ Rôle du modérateur

Le rôle du modérateur est de faciliter les échanges dans le respect de chaque utilisation, notamment en modifiant ou en écartant les contributions qui s'inscrivent en marge du site ou nuisent à sa qualité. Cela inclut notamment les messages contraires à la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse et, de façon non exhaustive :

- ✓ Les contenus ne relevant pas des sujets abordés par le site ou autres supports de communication ;
- ✓ Les contenus illégaux, contenant des propos injurieux, obscènes, vulgaires, médisants, menaçants, racistes ou antisémites ou faisant l'apologie de crimes contre l'humanité ou incitant à la haine, la violence à l'égard de personnes (physiques ou morales), et à toutes atteintes à la dignité humaine, ou se rapportant à la pornographie ;
- ✓ Les propos impolis, agressifs, insultants, les affirmations graves non prouvées ou notoirement inexacts concernant les personnes ou organisations, l'utilisation abusive ou malhonnête de l'espace de discussion ;
- ✓ Les propos contraires au droit de la propriété intellectuelle, au droit à l'image, au respect de la vie privée et de manière générale aux dispositions législatives, ou réglementaires en vigueur ;
- ✓ Les contenus à caractère commercial ;
- ✓ Les attaques personnelles à l'égard des responsables publics, pris individuellement ou collectivement ;
- ✓ La mention de données personnelles comme les noms de personnes, les adresses, les numéros de téléphone, ou les courriels ;
- ✓ Les liens hypertextes dont la destination pourrait engager la responsabilité ou l'image de CAPalliatif et/ou de ses partenaires ;
- ✓ La reproduction de texte sans citer leur source ou de contenus soumis à des droits d'auteurs réservés sans autorisation ;
- ✓ Les messages rédigés en langue étrangère ou comportant un excès de signes ou onomatopées gênant la compréhension.

Les décisions de modérations ne sont pas motivées ou notifiées. Les contributeurs qui estimeraient que leur contribution a été modérée (modifiée ou supprimée) de façon abusive, peuvent s'adresser aux modérateurs, après avoir vérifié la conformité du contenu concerné aux principes et règles édictées dans la présente charte.

RESPONSABILITE DE LA CELLULE

La cellule s'efforce d'offrir aux utilisateurs, l'informations la plus fiable et qualitative qui soit.

Elle ne garantit pas cependant l'exactitude et l'exhaustivité de l'information diffusée sur les différents supports de communication.

Elle ne saurait donc être tenue pour responsable des dommages directs ou indirects, subis par les utilisateurs ou par des tiers qui trouveraient leur source dans l'information diffusée via les supports de communications.